

Informations de base	
2015/2152(REG) REG - Règlement du Parlement	Procédure terminée
Règlement PE, article 130, paragraphe 3: questions avec demande de réponse écrite; interprétation	
Subject 8.40.01.08 Travaux du Parlement, procédure, sessions, règlement	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AFCO Affaires constitutionnelles		